



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Sous la présidence de Monsieur Xavier **BOUSSERT**, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Xavier **BOUSSERT**, Maire,

Les Adjoints : Mesdames et Messieurs Martine **GEORGES-POMMIER**, Sylvain **BEZARD**, Céline **DESPRES-DONTENWILL**, Richard **RENAUDIN**, Denise **ZIMMERMANN**,

Les Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs Anne-Marie **PITTOY**, Geneviève **FERRARI**, André **COULON**, Annick **BARBAS**, Patrick **DEBERG**, Jacques **DUMONTEIL**, Katalin **SIEST**, Philippe **KRUCH**, Sandra **HYVERNAUD**, Serge **TRIFFAULT**, Valérie **ISELLA**,

Etaient représentées : Antoine **PIERRET** procuration à Céline **DESPRES-DONTENWILL**.

Absent excusé :

Absent non excusé : Pierre **FRANOUX**

Ouverture de la séance à 20h30.

La séance s'est déroulée :

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Richard Renaudin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. EXAMEN DES DELIBERATIONS

N°	Objet
38-21	DEVENIR DES PARCELLES « ANCIEN ECOMARCHE »

N°38/21 : DEVENIR DES PARCELLES « ANCIEN ECOMARCHE »

Rapporteur : Xavier Boussert

Après avoir exposé les différentes propositions d'aménagement sur les parcelles n° AH 368, AH 369, AH 370, AH 371, AH 374 pour une superficie de 1756 m2.

- Le conseil Municipal refuse la requalification du bâtiment en cellules artisanales ou de stockage au regard de l'incertitude sur la pérennité des activités et aux nuisances qu'elles pourraient engendrer sur tout ce secteur, « vitrine centrale de la commune ».
- Le Conseil municipal, refuse également toutes installations qui pourraient mettre en péril les commerces existants. L'ancien Écomarché en friche depuis plus de 10 ans, en est le parfait exemple.
- Le Conseil Municipal réaffirme sa volonté d'aménager ce secteur en habitat intergénérationnel et en services à la population.

Monsieur Serge Triffault demande si la commune ne devrait pas investir sur ces parcelles pour pouvoir en jouir comme elle veut ?

Monsieur Richard Renaudin répond qu'il retient avec intérêt cette idée et qu'il faut s'y intéresser de plus près, voire même de se pencher sur une éventuelle acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PRECISE que le Conseil municipal prendra toutes décisions propres à éviter ces situations qui iraient à l'encontre de l'intérêt général de la commune et de ses habitants, et ce, dans les délais prévus par le code de l'urbanisme.

Pour : 17 : Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Richard RENAUDIN, Denise ZIMMERMANN, Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD, (Antoine PIERRET procuration à Céline DESPRES-DONTENWILL) Serge TRIFFAULT

Abstention : 1 : Valérie ISELLA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Richardménil,
Le 04 novembre 2021

**Le Maire,
Xavier BOUSSERT**

